



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 30 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	11
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
23 mars 2023	
DATE D’AFFICHAGE	
- 3 AVR. 2023	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le 3 1 MARS 2023 et publication du 3 1 MARS 2023 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-trois, le trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN et Roseline TRAMBOUZE.

Absents avec excuse :

Patrick DUCROS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Didier DUPIN donne pouvoir à Bernard PLACE

Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD

Patricia PERRET donne pouvoir à Roseline TRAMBOUZE

Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Christine VALADE

Patrick PORNET donne pouvoir à Sylvain GIRARDIN

Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à André ALEX

Lucie ROCH donne pouvoir à Fabienne STALARS

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christine VALADE

OBJET : 2023-008 : approbation du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable pour l'exercice 2022 – budget communal M 14

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2022 du budget général M 14 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement 2022 : 345 582,25 €

Excédent de fonctionnement antérieur : 285 698,89 €

Excédent de fonctionnement net : 631 281,14 €

Section d'investissement :

Excédent d'investissement 2022 :	254 606,72 €
Déficit d'investissement antérieur :	- 517 906,52 €
Restes à réaliser en dépenses :	- 278 500,00 €
Restes à réaliser en recettes :	154 000,00 €
Déficit d'investissement net :	- 387 799,80 €

Soit un résultat total (excédent) de : 243 481,34 €

Le Conseil Municipal examine ensuite le Compte de Gestion 2022 du budget général M 14 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes :	1 921 914,91 €
Dépenses :	1 576 332,66 €
Excédent de fonctionnement :	631 281,14 €

Section d'investissement :

Recettes :	1 065 111,00 €
Dépenses :	810 504,28 €
Excédent d'investissement :	254 606,72 €

Soit un résultat total (excédent) de : 885 887,86 €

Le Conseil Municipal s'est assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer.

Le Conseil Municipal constate qu'il y a concordance entre ces deux comptes.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire se retire pour le vote du Compte Administratif et Mme STALARS, 1^{ère} Adjointe, assure la présidence de la séance pour soumettre ce point au vote.

Conformément à l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion du Comptable pour l'exercice 2022 pour le budget général M 14.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 31 mars 2023

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Christine VALADE